

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois  
du mercredi 25 septembre 2019

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,  
Madame la Présidente du Comité Directeur,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

La Commission chargée d'examiner le **Préavis 04/2019 du Comité Directeur sur le budget 2020**, composée de Mmes Paulette Visinand et Gloria Capt, ainsi que de MM. Bernard Annen, Jean-Marie Luyet et Jean-François Tosetti (rapporteur), s'est réunie le mercredi 28 août 2019 dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Mary-Claude Chevalier, vice-Présidente du Codir ainsi que de M. le Lieutenant-colonel Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative.

Au préalable, la Commission a pris acte du rapport no 41 du 13 juin 2017 relatif à l'audit effectué par la Cour des comptes du Canton de Vaud, consacré à l'efficacité de la mise en œuvre de la réforme policière vaudoise, qui lui a été remis à sa demande pour information par le commandant Pascal Pittet.

Après avoir procédé à l'examen détaillé des postes du budget 2020, la Commission a formulé les remarques générales et particulières suivantes :

1. La répartition des charges s'opère désormais d'une part en fonction de la valeur du point d'impôts calculée selon les chiffres de la péréquation 2018, et d'autre part en fonction de la population au 31 décembre 2018 également pondérée pour le solde à répartir entre Yverdon-les-Bains (coeff. 6) et Orbe (coeff. 4,5, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019).
2. Cette répartition s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de CHF 13'452'580.-- (en hausse de CHF 589'440.-- par rapport à 2019, soit + 4,6%, les recettes étant quant à elles en hausse de CHF 749'000.-- en raison du doublement du produit des amendes, qui atteint un niveau représentatif de l'activité opérationnelle découlant de la nouvelle organisation).
3. Les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité avant leur adhésion à Police Nord Vaudois, paient toujours leur contribution à l'équivalent de deux points d'impôt, le solde après déduction des recettes escomptées de CHF 1'724'000.-- (+76,8%) étant réparti entre Yverdon-les-Bains (**83%**) et Orbe (**14,3%**), selon la nouvelle pondération.

4. L'augmentation du poste « traitements » et des charges sociales (au total : +3,6%) provient des augmentations statutaires et promotionnelles du personnel, aucun poste supplémentaire n'ayant été alloué à la PNV pour 2020.
5. Les frais de formation sont en légère hausse (+8,6%), de même que l'achat de matériel spécialisé (+15,2%), en raison notamment de l'acquisition d'éléments spécialisés liés à l'équipement individuel ou balistique (casques, boucliers, etc.).
6. Le compte (611.3156) « Entretien matériel spécialisé » enregistre une faible hausse (9,1%), due au renouvellement des licences de vidéosurveillance, de même que l'homologation périodique du radar mobile (acheté il y a 8 ans, il sera bientôt à remplacer).
7. La commission a relevé avec satisfaction que la Ville d'Yverdon-les-Bains mettait toujours son service des Ressources humaines à disposition pour la gestion du personnel PNV, sans contrepartie financière.
8. La hausse (+17%) du poste « Imputation interne de biens, services, marchandises » est due notamment au renouvellement du parc des véhicules (conclusion de leasing) et à la gestion des amendes (en raison de l'augmentation de leur volume).


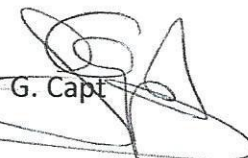
En conclusion, nous vous proposons d'adopter le budget 2020 tel qu'il vous a été présenté par l'extrait du compte 611 du budget de la ville d'Yverdon-les-Bains, qui agit en qualité de commune boursière.

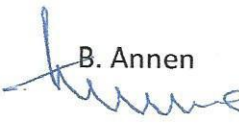

Pour la Commission

**Le rapporteur :**

  
J. F. Tosetti

**Les commissaires :**

   
P. Visinand G. Capt

   
B. Annen J.-M. Luyet